

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 138 /2002

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ENTRETIEN DES BATIMENTS
D'INTERET PATRIMONIAL »**

- VU la délibération du Bureau du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,
- VU sa délibération du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le Conseil Général,
- VU sa délibération du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,
- VU l'avis du Bureau en date du 12 novembre 2002,
- CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 22 novembre 2002,

Entendu l'exposé de M. WITTMER, Vice-Président chargé du dossier,

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le conseil communautaire, après débat, décide à l'unanimité, ce qui suit

- *d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :*

Peinture, ouvertures en bois

356,50 € (155 m² x 2,3 €) peinture

115,50 € (3 paires de volets x 38,5)

77 € (1 u x 77 €) porte

soit un total de 549 € à M ou Mme Francis SCHOPP (Lembach)

- *d'ajourner et de remettre à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure les dossiers suivants :*

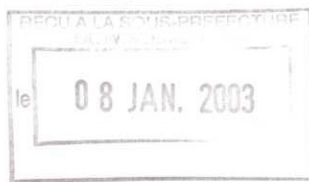
Aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux :

Mme Rose-Marie SCHIRRECKER (Morsbronn-les-Bains)
M. Jean-Paul ABRANTES (Woerth)
M. Gérard HELMER (Laubach)
M ou Mme René SCHNEPP (Mitschdorf)

Aides au vu des dossiers après réalisation des travaux :

Mme Marie-Louise WOLLUNG (Walbourg)
M. TRITSCHLER Médard ou Mme (Gunstett)
M ou Mme Frédéric Philip APFEL (Wingen)
Mme VALLETTE Patricia (Langensoultzbach) - maison
Mme VALLETTE Patricia (Langensoultzbach) - grange
M. Bruno IACOBUCCI ou Mme Anne LAUGEL IACOBUCCI (Walbourg)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 décembre 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL